

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mardi 25 mars 1924

La Séance est ouverte à 14 heures 30 minutes,
sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. DE SELVES. PAUL DOUMER.
TOURON. PAUL PELISSE. JEANNENEY. BOIVIN-
CHAMPEAUX. GUILLIER. HUBERT. SCHRAMECK.
MILAN. BIENVENU-MARTIN. DEBIERRE. R.G. LEVY.
REYNALD. FRANCOIS SAINT-MAUR. FERNAND DAVID.
ROUSTAN. CHASTENET. CLEMENTEL.
EXCUSES : MM. HENRY BERENGER. DAUSSET. RENE RENOULT. JENOU-
VRIER. GOUGE.

+*+*+*+*+*+*+*+*+*

ADRESSE A M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

La Commission charge son Président d'adresser à M. H. BERENGER, Rapporteur général ses vœux de prompt et complet rétablissement.

DESIGNATION DE RAPPORTEURS

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination d'un certain nombre de rapporteurs en remplacement de M. le Rapporteur Général qui ne pourra, avant notre séparation, reprendre sa place parmi nous.

M. JEANNENEY.- Etant donné la méthode de travail adoptée par M. BERENGER, je crois qu'il serait mauvais de désigner un rapporteur pour chacun des projets dont il avait assumé la charge. Il est préférable de les confier à une seule personne. Il en est une qui me paraît toute désignée c'est M. PAUL DOUMER.

M. PAUL DOUMER.- Je ne puis accepter; M. JEANNENEY au contraire me paraît tout particulièrement qualifié pour assurer, pendant l'absence de M. BERENGER, les fonctions de Rapporteur général.

M. JEANNENEY.- Je suis déjà chargé de plusieurs rapports importants sur des projets concernant des conventions avec les compagnies de chemins de fer.

M. PAUL DOUMER.- Alors, M. SCHRAMECK !

M. SCHRAMECK.- Je ne me sens pas capable de remplacer au pied levé, le rapporteur général. Je joins mes instances à celles de M. JEANNENEY pour que M. DOUMER accepte cette fonction qu'il a autrefois si brillamment remplie.

M. PAUL DOUMER.- Je suis très touché de l'insistance de mes collègues, mais je les prie de ne pas insister. Mes sentiments, sur la plupart des questions à l'ordre du jour, notamment sur celle du forfait applicable à la taxe sur le chiffre d'affaires, différent trop de ceux de la majorité pour qu'une conciliation soit possible. *Il* prie donc M. Jeanneney d'accepter.

- La Commission désigne M. Jeanneney comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet de modifier *le* régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie.

Elle le désigne également, après un échange d'observations entre MM. TOURON et le PRESIDENT, comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. JEANNENEY fait observer qu'il doit s'absenter de Paris du vendredi 28 au lundi 31 inclus.

M. LE PRESIDENT répond que le personnel technique de la Commission réunira pendant ce temps tous les éléments

qui seront nécessaires à M. Jeanneney pour l'établissement de son rapport.

M. REYNALD est chargé du rapport sur le projet de loi pour l'application des paragraphes 3 et 5 de l'article 7 de la loi du 1^{er} avril 1923, sur le recrutement de l'armée portant ouverture de crédits au titre du budget général et du budget spécial pour l'exercice 1923 des dépenses recouvrables.

Sur la proposition de M. PAUL DOUMER, la Commission prie M. le Président qui accepte de se charger des rapports sur le projet relatif aux Crédits additionnels du 31 mars 1923 et sur le projet portant ouverture, sur l'exercice 1924, de 3 douzièmes provisoires au titre du budget spécial des dépenses recouvrables.

M. PASQUET est chargé, sur sa demande des rapports sur le projet relatif au régime des pensions civiles et militaires et sur le projet accordant des avantages de carrière aux fonctionnaires mobilisés.

M. R.G.LEVY est chargé du rapport sur la proposition de loi relative à la revision des dommages de guerre.

M. MILAN est chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la limitation du privilège du Trésor en matière de bénéfices de guerre.

M. ROUSTAN est chargé du rapport sur le projet de loi relatif à un échange de terrains entre l'Etat et la ville de Cahors.

M. PAUL PELISSE est chargé du rapport sur le projet de loi concernant l'exploitation du service maritime postal entre le Havre et New-York.

ADOPTION DE RAPPORTS

M. GUILLIER donne lecture de l'avis financier sur le

projet de loi tendant à approuver la convention du 31 mars 1923, passée entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Protectorat Tunisien au sujet de la suppression du service par l'Etat français de la garantie du réseau de la Medjerdah (Tunisie).

Il conclut à l'adoption.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées, le dépôt de l'avis est autorisé.

M. LUCIEN HUBERT donne lecture de l'avis financier sur le projet de loi portant approbation de la convention étendant aux Belges résidant en France les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1916 sur les bénéfices de guerre.

Il conclut à l'adoption.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées; le dépôt de l'avis est autorisé.

M. CHASTENET donne lecture de son rapport sur : 1^o le projet de loi portant ouverture au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 40.000 Frs pour les funérailles du général Maunoury; 2^o le projet de loi portant ouverture au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 40.000 Frs pour les funérailles de M. de Freycinet; 3^o le projet de loi portant ouverture au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit de 40.000 Frs pour les funérailles de Maurice Barrès.

Il conclut à l'adoption. Les conclusions du rapporteur sont adoptées. Le dépôt du rapport est autorisé.

M. ROUSTAN donne lecture de 3 avis sur: 1^o le projet de loi autorisant la ville de Troyes (Aube) à percevoir une taxe de branchement aux égouts; 2^o le projet de loi autorisant la ville de Fougères à percevoir une taxe d'as-

sainissement; 3° le projet de loi autorisant la ville de Fourmies à établir une taxe en remplacement de ses droits d'octroi supprimés.

Il conclut à l'adoption.

M. SCHRAMECK demande si le projet prévoit l'application à la ville de Troyes de la règle établie pour la ville de Paris en matière de taxe d'égout, à savoir que les propriétaires d'immeubles riverains du réseau d'égouts sont tenus au paiement de la taxe, qu'ils raccordent ou non leurs immeubles à ce réseau.

M. LE RAPPORTEUR répond que cette règle sera appliquée et qu'en outre, afin d'inciter les propriétaires à se brancher sur l'égout, le projet prévoit qu'une réduction de 50 % du montant de la taxe sera accordée à ceux qui le feront immédiatement.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées, le dépôt des rapports est autorisé.

QUESTION SUR LES MESURES PRISES

POUR LE RELEVEMENT DU FRANC.

M. MILAN.- Pouvon^s-nous obtenir des renseignements sur la manière ^{out} dont ~~ont~~ été contractés, en Amérique et en Angleterre, les emprunts qui ont permis d'arrêter la chute du franc ? Des bruits circulent d'après lesquels nous aurions, en échange de ces crédits, aliéné notre liberté d'action en ce qui concerne le paiement des réparations.

M. SCHRAMECK.- Je rappelle que j'ai déjà demandé qu'on nous renseignât sur ces emprunts qui ne nous ont été consentis qu'en échange d'une garantie qu'on dit être une partie de l'encaisse métallique de la Banque de France.

M. CHASTENET.- Nous ne sommes pas renseignés, mais la spéculation l'est et elle en profite largement.

M. LE PRESIDENT.- J'ai posé, il y a quelques jours la question à M. le Président du Conseil. Celui-ci m'a déclaré ne pouvoir fournir, à l'heure actuelle, aucun chiffre afin de ne pas renseigner la spéculation sur nos disponibilités à l'étranger. Il a ajouté qu'il était disposé à me fournir tous les renseignements que je pourrais désirer, mais à titre strictement personnel et confidentiel.

Je lui ai répondu que je ne voulais rien savoir que je ne pusse répéter à la Commission. C'est sur cette parole que notre entretien a pris fin.

Prenant acte des questions qui viennent d'être posées, je lui renouvellerai ma demande en lui disant qu'elle est l'expression du désir unanime de la Commission et j'espère que cette fois, il voudra bien consentir à sortir de sa réserve.

M. SCHRAMECK.- Le Parlement n'est pas renseigné, mais les spéculateurs et les établissements de crédit le sont. Et ils en tirent des profits vraiment abusifs.

La Séance est levée à 15 heures 10 minutes.

Le Président
de la Commission des finances :



+++++